



DECISION N° 21 - /SEPMBPE/DGD DU 06 SEP. 2017

**Portant désignation du Sous-Directeur des Statistiques et des Etudes
Economiques au Comité d'Analyse de la Conjoncture Economique**

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES

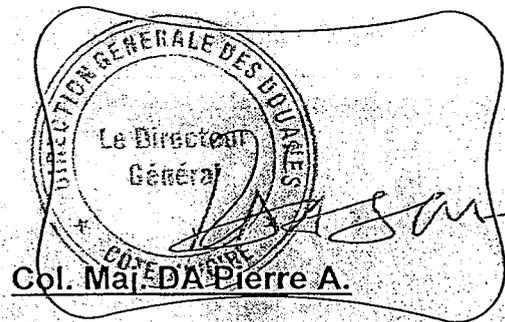
- Vu la loi n° 92-570 du 11 septembre 1992 portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu le décret n° 93-607 du 02 juillet 1993 portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu le décret n°2016-869 du 03 novembre 2016 portant organisation du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2017-12 du 10 janvier 2017 portant nomination du Premier Ministre, Chef de Gouvernement, tel que modifié par le décret n°2017-474 du 19 juillet 2017 ;
- Vu le décret n° 2017-14 du 11 janvier 2017 portant nomination des membres du Gouvernement, tel que modifié par le décret n°2017-475 du 19 juillet 2017 ;
- Vu le décret n° 2017-45 du 25 janvier 2017 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2017-265 du 03 mai 2017 portant nomination du Colonel DA Pierre Alphonse en qualité de Directeur Général des Douanes ;
- Vu l'arrêté n° 360 du 29 mai 2017 portant délégation de signature au Directeur Général des Douanes ;

Considérant les nécessités du service ;

D E C I D E

Article 1 : Monsieur **MEITE Méma**, Sous-directeur des Etudes Economiques, est désigné en qualité de membre du Comité d'Analyse de la Conjoncture Economique pour le compte de la Direction Générale des Douanes.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter de sa date de signature.



Le Directeur
Général

[Signature]

Col. Maj. DA Pierre A.